

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2593

18 octobre 2012

SOMMAIRE

13gramm, S.à r.l.	124454	Tishman Speyer Junghof LP S.à r.l.	124446
AH International S.à r.l.	124462	TMK Bonds SA	124460
Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.	124462	Transports Heico S.A.	124460
Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l.	124454	Trey S.à r.l.	124460
Bakarenea Property S.A.	124461	Tropique S.A.	124461
Bavaso S.à r.l.	124428	Tropique S.A.	124461
Bois du Cerf Property S.A.	124464	Tunistex S.A.	124461
CHAUFFAGE SANITAIRE L. Mastrangelo S.à r.l.	124458	Unipharma Lux S.A.	124461
Food Concepts Holding SA	124445	Unipharma Lux S.A.	124461
Genmo S.A.	124453	Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF	124460
HBIS International Holding (Luxembourg) Co. S.à r.l.	124445	Universal-Investment-Luxembourg S.A.	124462
LEITZ concept S.à r.l.	124445	UPX International 2 S.à r.l.	124462
Luxenburger Chapes S.à r.l.	124445	UPX International S.à r.l.	124462
Marburg S.A.	124457	Vakraly S.A.	124463
Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l.	124429	Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l. .	124462
Mira Invest Fund	124446	Vangeli Sàrl	124463
NBIM Otto W1 S.à r.l.	124418	Vangeli Sàrl	124464
New Europe Property Holdings (Krakow) Residential Holdings S. à r. l.	124463	Vangeli Sàrl	124464
Nis Ganesha Sàrl	124458	Ventech China II SICAR	124464
Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l.	124458	VideoApp4all	124438
RSK s.à r.l.	124458	Villport Investissements S.A.	124464
S5 Sàrl	124460	Vision IT Group PSF S.A.	124446
Serfinances S.A.	124459	Vollupro S.A.	124453
Silver Sea Holdings S.A.	124441	Walufin S.A.	124453
S.P.I. Europe S.A.	124459	Wasdale Luxembourg S.à r.l.	124453
Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l.	124459	Waterways Islands Consulting Invest- ments	124445
Steel Capital S.A.	124459	Weyer Zimmerei-Holzbau S.à r.l.	124458
SW III Limited	124459	Willcox Investments S.A.	124463
		Wisberg S.A.	124454
		WTC International S.A.	124446

NBIM Otto W1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.609.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg who will be keeping the original of this deed.

THERE APPEARED:

NBIM Otto S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and which is in process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies,

here represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 September 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of NBIM Otto W1 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including article 16.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (the "Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the 1915 Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject to the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
- 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
- 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. They shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least the majority of the Managers are physically present at a Board Meeting held in person.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if all the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be only adopted by a unanimous vote of the Managers present or represented.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting and that a majority of the Managers are physically present in Luxembourg. A person participating in this way shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Board Meeting.

13. Conflict of interest.

13.1 If any of the Managers of the Company has an interest in a matter to be discussed or resolution proposed at a Board Meeting, he shall inform the other Managers of that interest. For the purposes of this article 13, an "interest" of a Manager shall include an interest of such Manager by virtue of such Manager:

- 13.1.1 holding office as a Manager or director of another person involved in the matter;
- 13.1.2 holding any other office or employment with another person involved in the matter; or
- 13.1.3 being interested directly or indirectly in any securities (or any rights to acquire securities) in another person involved in the matter.

13.2 In respect of a matter or resolution in which a Manager has an interest, which is a personal interest opposed to the interest of the Company (a "Personal Conflicting Interest"), such Manager may not participate in relation to the relevant matter or resolution or vote on such matter or resolution or count towards the quorum for a Board Meeting while that matter or resolution is discussed. In all other circumstances without prejudice to the obligation of a Manager to disclose any interest, a Manager may participate in debate in relation to and/or vote at any meeting of the Board of Managers on any matter or resolution concerning a matter in relation to which he has, directly or indirectly, an interest and if he votes his vote shall be counted.

13.3 For the avoidance of doubt, any interest of a Manager arising solely by virtue of his having been nominated for appointment as a Manager by or holding any office or employment or any other contractual relationship with another person involved in the matter irrespective of whether that other person's interest conflicts with that of the Company shall not be deemed to be a 'Personal Conflicting Interest'.

13.4 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm or entity shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm or entity. Any person related as described above to any company or firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from participating in debates, considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business and shall not be deemed by reason of such affiliation to have a Personal Conflicting Interest.

13.5 The previous provisions of this article 13 shall not apply where the decision of the Board of Managers or the Sole Manager relates to current operations entered into under normal conditions, and in particular in case of operations concluded between the Company and its Connected Companies.

14. Management fees and Expenses.

14.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

15. Manager's liability.

15.1 No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

15.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

16. Shareholders' resolutions.

16.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

16.2 Subject as provided in articles 16.3, 16.4 and 16.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

16.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

16.4 Subject as provided in article 16.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

16.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

16.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

16.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

16.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

16.9 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in article 16.8 and the above provisions of article 16.9, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

16.10 Without prejudice to any legal requirements in relation to such matters being approved by a meeting of the Board of Managers of the Company, the

following business acts regarding the Company require the prior written approval of the Shareholders, given under the quorum and majority conditions stated in article 16.2 hereabove:

- (a) any sale of an asset held by the Company of a value exceeding EUR 500,000.- (five hundred thousand Euros);
- (b) any loan to be granted by the Company (to the exclusion of loans granted to entities directly or indirectly wholly owned by Norges Bank, whose registered office is at Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norway ("Norges Bank"), which shall not require any approval by the Shareholders);
- (c) any external financing to be granted to the Company (to the exclusion of shareholder financing or financing granted by entities directly or indirectly wholly owned by Norges Bank which shall not require any approval by the Shareholders); and
- (d) any pledge granted over assets held by the Company.

16.11 Any Shareholders' Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg and the resolutions in writing taken by the Shareholders shall be deemed to have been taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

17. Business year and Annual accounts.

17.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

17.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Managers.

17.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

18. Distributions on shares.

18.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

18.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

19. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and article 16. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

20. Interpretation and Luxembourg law.

20.1 In these Articles:

20.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

20.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

20.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

20.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription – Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (EUR)
NBIM Otto S.à r.l.	12,500	12,500.-
Total	12,500	12,500.-

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Bengt Ove Enge, managing director, born on 17 July 1968 in Arendal, Norway, having its private address at 12, rue Nicolas Goedert, L-8133 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg;

- Rupert Robinson, company director, born on 4 May 1969 in Barnston, United-Kingdom, having its private address at 72, Boulevard Napoleon Ier, L-2210 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Sebastian Huergo, portfolio manager, born on 30 January 1973 in Jujuy, Argentina, residing at 28 Sainfoin Road, London, SW17 8EP, United-Kingdom.

2) The Company shall have its Registered Office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt septembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel aura la garde des présentes minutes.

A COMPARU:

NBIM Otto S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Flora Gibert, employée, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de NBIM Otto W1 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts – y compris l'article 16.4 – et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens;

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve de l'existence de fonds disponibles tel que déterminés par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur la base de comptes intermédiaires pertinents.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'un seul Gérant, deux Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins la majorité des Gérants soit présente physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si tous les Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité des Gérants présents ou représentés.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion et que la majorité des gérants soit physiquement présente au Luxembourg. Une personne participant de cette manière devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion de Conseil.

13. Conflit d'intérêt.

13.1 Si un des Gérants de la Société a un intérêt dans une affaire à discuter ou dans une résolution proposée lors d'une Réunion du Conseil, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants. Aux fins de cet article 13, un "intérêt" d'un Gérant comprend les intérêts d'un tel Gérant:

13.1.1 exerçant une fonction de Gérant ou de directeur d'une autre personne impliquée dans l'affaire;

13.1.2 exerçant toute fonction ou emploi avec une autre personne impliquée dans l'affaire;

13.1.3 étant directement ou indirectement intéressé dans toutes valeurs mobilières (ou tout droit d'acquérir des valeurs mobilières) portant sur une autre personne impliquée dans l'affaire.

13.2 En ce qui concerne les affaires ou résolutions dans lesquelles un Gérant a un intérêt personnel opposé à celui de la Société (un "Intérêt Personnel Opposé"), ce Gérant n'a pas le droit de participer à cette affaire ou résolution, ou de voter sur telle affaire ou résolution; il n'est pas pris en compte pour le quorum de la Réunion du Conseil pendant que cette affaire ou résolution est discutée. Dans tous les autres cas, sans préjudice de l'obligation d'un Gérant de divulguer tout intérêt, le Gérant peut participer au débat et/ou voter lors de toute Réunion du Conseil sur toute affaire ou résolution portant sur une question en relation avec une affaire pour laquelle il a directement ou indirectement un intérêt, et s'il vote, son vote est compté.

13.3 Pour éviter tout doute, tout intérêt d'un Gérant né simplement par le fait d'être proposé pour nomination comme Gérant, ou d'occuper un poste ou tout emploi ou toute relation contractuelle avec une autre personne impliquée dans l'affaire, peu importe si les intérêts de cette autre personne sont en conflit avec ceux de la Société, ne doit pas être considéré comme un Intérêt Personnel Opposé.

13.4 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise ou entité. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise ou entité, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de participer aux débats, de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions et ne devra pas être considérée comme ayant, en raison de cette affiliation, un Intérêt Personnel Opposé.

13.5 Les dispositions précédentes de cet article 13 ne s'appliqueront pas au cas où la décision de la Réunion du Conseil ou du Gérant Unique concerne des opérations courantes, entamées sous des conditions normales et en particulier en cas d'opérations conclues entre la Société et les Sociétés Apparentées.

14. Rémunération et Dépenses.

14.1 Sous réserve de l'approbation de(s) Associé(s), le(s) Gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

15. Responsabilité des gérants.

15.1 Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

15.2 Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

16. Résolutions des associés.

16.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

16.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 16.3, 16.4 et 16.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

16.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

16.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 16.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

16.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

16.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

16.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

16.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

16.9 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 16.8 et des présentes dispositions de l'article 16.9, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

16.10 Sans préjudice de toutes dispositions légales en rapport avec de telles actions lesquelles requerraient l'approbation par une réunion du Conseil de Gérance de la Société, les actions suivantes nécessitent l'accord écrit préalable des Associés, donné conformément aux conditions de quorum et de majorité décrites ci-dessus dans l'article 16.2:

- (a) toute vente d'un actif détenu par la Société d'une valeur supérieure à 500.000, EUR (cinq cent mille Euros);
- (b) tout prêt à accorder par la Société (à l'exclusion des prêts accordés à des entités directement ou indirectement détenues entièrement par Norges Bank, dont le siège social est à Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège ("Norges Bank"), qui ne requerront aucune approbation par les Associés);
- (c) tout financement externe accordé à la Société (à l'exclusion d'un financement par un associé ou d'un financement accordé par des entités directement ou indirectement détenues entièrement par Norges Bank, qui ne requerront aucune approbation par les Associés), et
- (d) tout nantissement ou servitude grevant un actif appartenant à la Société.

16.11 Tout Assemblée Générale se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg et les résolutions écrites prises par les Associés seront réputées avoir été prises au Grand-Duché de Luxembourg.

17. Exercice social et Comptes annuels.

17.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

17.2 Chaque année à la clôture de l'exercice social, les comptes sociaux (bilan et comptes des profits et des pertes) sont préparés par les Gérants.

17.3 Les comptes sociaux sont à la disposition des Associés au Siège Social de la Société.

18. Distributions sur parts sociales.

18.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

18.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

19. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 16. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

20. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

20.1 Dans les présents Statuts:

20.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

20.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

20.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

20.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription – Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Prix de souscription (EUR)
NBIM Otto S.à r.l.	12.500	12.500,-
Total	12.500	12.500,-

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euro s(EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Bengt Ove Enge, directeur opérationnel, né le 17 juillet 1968 à Arendal, Norvège, ayant son adresse privée au 12, rue Nicolas Goedert, L-8133 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg;

- Rupert Robinson, administrateur de sociétés, né le 4 mai 1969 à Barnston, Royaume-Uni, ayant son adresse privée au 72, Boulevard Napoleon 1er, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Sebastian Huergo, gérant de portefeuille, né le 30 janvier 1973 à Jujuy, Argentine, résidant au 28 Sainfoin Road, Londres, SW17 8EP, Royaume-Uni.

2) Le Siège Social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, G.LECUI

Enregistré à Luxembourg A.C le 24 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44274. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124764/595.

(120166358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Bavaso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.767.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65028 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124510/10.

(120166186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 171.615.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twentieth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.057, here represented by Maître Isabelle CHARLIER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy under private seal in Luxembourg on September 19th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Form-Name. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" under the name of "Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the sole manager or in the case of plurality of managers, by the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole member, or in case of plurality of members, of the general meeting of the members.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or in the case of plurality of managers, by the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the law. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to all companies of the Marsh & McLennan group.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents, licenses, trademarks and computer software, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousands (20,000) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

The subscribed capital of the Company may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to the present articles of association.

The corporate units will be issued in registered form.

The general meeting of the members may decide at any time to create separate classes of ordinary or preferred corporate units having or not the same rights and obligations as the existing corporate units (together the "Corporate Units" or individually the "Corporate Unit") or as the case may be, to convert existing ordinary or preferred corporate units of a class into ordinary or preferred corporate units of another class.

The Corporate Units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its Corporate Units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new Corporate Units in the Company.

Art. 6. Transfer of Corporate Units. If the Company has at least two members, the Corporate Units are freely transferable between the members.

The Corporate Units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the Corporate Units transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the Corporate Units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining members have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other members for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically rejected.

Each transfer of Corporate Units has to respect article 1690 of the civil code.

For no reason and in no case, are the creditors, legal successors or heirs allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Corporate Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended, to acquire corporate units in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the Company's members.

Title III. Administration

Art. 8. Management. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) manager having A signatory powers and at least one (1) manager having B signatory powers, either members or not. The manager (s) having A signatory powers is/are Luxembourg resident.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one member, or if a general meeting of the members acknowledges that the Company has only one member left, the Company may be managed by one manager only until the ordinary general meeting of members following the acknowledgement of the existence of more than one member.

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 9. Meeting of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meetings will be duly held without prior notice if all the managers are present or represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

At least one manager having A signatory power will participate in any meeting of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his co-managers, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Votes may also be cast in writing, by letter, telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

Art. 10. Minutes of the board of managers' meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 11. Powers. The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers or by the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General Meetings of Members

Art. 14. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

The annual general meeting of members shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within the twelve months following the close of the financial year.

The general meeting of members will only be deemed validly constituted if members owning at least fifty per cent (50%) of the corporate capital are present or represented at the meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 15. Vote. Each Corporate Unit entitles the holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per Corporate Unit; in case a Corporate Unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Corporate Unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 16. Sole Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title V. Financial year - Financial statements

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st.

Art. 18. Financial statements. The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) or more of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members upon proposal of the board of managers, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally according to the provision below or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title VI. Winding up - Liquidation

Art. 20. Dissolution. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Governing law

Art. 22. Governing law. For all matters not settled in these statutes, the members shall refer and shall defer to the provisions of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies and laws amending it.

Transitory provision

- 1) The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2013.
- 2) The first annual general meeting of members shall be held on February 12th, 2014.

Subscription and Payment

All the Corporate Units have been entirely subscribed by Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l., previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

The pre-named sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
2. The number of managers is set at three (3).

- Mr. Claude WEBER, born in Luxembourg, on April 24th, 1960, residing in L-7263 Helmsange, 12, rue de la liberation, appointed as manager having A signatory powers;

- Maître Pierre METZLER, born in Luxembourg on December 28th, 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, appointed as manager having A signatory powers;

- Mrs. Karen FARRELL, born in Bronx, New York, USA, on February 21st, 1956, residing in 635 W 42nd St, Apt 14N, New York, 10036, USA, appointed as manager having B signatory powers, until the annual general meeting resolving on the annual accounts for the financial year ending December 31st, 2013.

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le vingt septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.057, ici représenté par Maître Isabelle CHARLIER, Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 septembre 2012.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Marsh & McLennan Companies Finance Center (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois en vigueur et, notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution de l'assemblée générale des associés.

La Société pourra ouvrir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège social sera faite et notifiée aux tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations de quelque manière que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société pourra procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder à toutes les sociétés du groupe Marsh & McLennan, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, licences, des marques et des programmes d'ordinateurs, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique, ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts de la Société.

Les parts sociales sont nominatives.

L'assemblée générale des associés peut décider à tout moment de créer des classes de parts sociales séparées ordinaires ou préférentielles, ayant ou non les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (collectivement les "Parts Sociales" ou individuellement la "Part Sociale") ou, le cas échéant, de convertir des parts sociales ordinaires ou préférentielles existantes d'une classe en des parts sociales ordinaires ou préférentielles d'une autre classe.

Les Parts Sociales peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses Parts Sociales du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles Parts Sociales.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Si la Société dispose d'au moins deux associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de Parts Sociales inter vivos à des non-associés est sujet au consentement de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès d'un associé à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Cependant, dans ce cas, un tel agrément n'est pas requis si les parts sociales sont transmises aux héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

En cas de refus de transfert dans l'une ou l'autre hypothèse, les associés restants auront un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Tout droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés pour une durée de trois mois après le refus d'agrément. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit le rejet de la proposition de cession initiale.

Chaque cession de Parts Sociales doit respecter l'article 1690 du code civil.

Les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront en aucun cas et quelque soit la raison, autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. Conseil de gérance. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature B, associés ou non. Le(s) gérant(s) ayant un pouvoir de signature A est/sont résident(s) luxembourgeois.

Toutefois, si la Société a été constituée par un associé unique, ou si à une assemblée générale des associés il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la Société pourra être gérée par un gérant unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés suivant la constatation de plus d'un associé.

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 9. Réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de l'établissement des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Les réunions seront dûment tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions se tiendront en place, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A participera à toute réunion du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par lettre, fax ou par e-mail.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses co-gérants, étant entendu, cependant que deux gérants au moins soient présents ou représentés.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, fax ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants au moins est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télécopies.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 11. Pouvoirs. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les opérations d'administration et de disposition au nom de la Société et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ainsi que la signature d'un gérant ayant pouvoir de signature B ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) qui aura/ont reçu le pouvoir d'engager la Société par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés se réunira annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, endéans les douze mois qui suivent la clôture de l'année sociale.

L'assemblée générale des associés ne sera valablement constituée que si les associés détenant au moins cinquante pourcent (50%) du capital social sont présents ou représentés à l'assemblée.

Sauf si autrement prévu par la loi, les résolutions prises à l'assemblée générale des associés valablement constituée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 15. Vote. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par Part Sociale; au cas où une Part Sociale serait détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme seul propriétaire de la Part Sociale vis-à-vis de la Société.

Art. 16. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés dans un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre V. Année sociale - Comptes annuels

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Les comptes annuels seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) ou plus du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, sur proposition du conseil de gérance, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés conformément aux dispositions ci-après ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

1. les comptes intérimaires sont établis par les gérants;
2. ces comptes montrent un profit y compris un profit reporté;
3. la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés;
4. le paiement est fait une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou d'un des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

- 1) Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des associés se tiendra le 12 février 2014.

Souscription et Paiement

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement souscrites par Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société et dont il a été justifié au notaire.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique précité, représenté tel que décrit ci-avant, représentant l'entièreté du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3):
 - Monsieur Claude WEBER, né à Luxembourg, le 24 avril 1960, demeurant à L-7263 Helmsange, 12, rue de la libération, nommé avec un pouvoir de signature A;
 - Maître Pierre METZLER, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, nommé avec un pouvoir de signature A;
 - Madame Karen FARRELL, née à Bronx, New York, USA, le 21 février 1956, demeurant à 635 W 42nd St., Apt 14N, New York, 10036, USA, nommée avec un pouvoir de signature B,jusqu'à l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Déclarations, Frais, Évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture à la personne comparante, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Charlier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 septembre 2012. LAC/2012/44341. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124728/478.

(120166283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

VideoApp4all, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.581.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«TERES», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B141013, matricule numéro 2008 24 33 822,

représentée par Monsieur Christophe COUIC, employé privé, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 septembre 2012,

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») sous la dénomination de «VideoApp4all».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel

ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par la société «TERES».

La somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.100 Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

1. Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
2. Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
3. Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Laurent HEILIGER, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620, matricule numéro 2006 24 01 002.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Couic, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 septembre 2012. Relation: RED/2012/1225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124886/188.

(120165951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Silver Sea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.153.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing in professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme Silver Sea Holdings S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 155.153, incorporated by deed of the undersigned notary enacted on the 20th day of August 2010, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2148 of 12th day of October 2010 whose Articles of Association have been lastly amended by deed of the undersigned notary on the 17th day of February 2012, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 903 of 6th day of April 2012, by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 17th of August 2012.

An extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting civil law notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalized.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting civil law notary to record his declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme Silver Sea Holdings S.A. amounts currently to GBP 47,578.44, represented by

- 561,100 A1 shares ("A1 Ordinary Shares"),
- 2,480,000 A2 shares ("A2 Ordinary Shares"),
- 79,185 B1 shares ("B1 Ordinary Shares"),
- 350,001 B2 shares ("B2 Ordinary Shares"),
- 79,185 C1 shares ("C1 Ordinary Shares"),
- 350,001 C2 shares ("C2 Ordinary Shares"),
- 79,185 D1 shares ("D1 Ordinary Shares"),
- 350,001 D2 shares ("D2 Ordinary Shares"),
- 79,185 E1 shares ("E1 Ordinary Shares"),
- 350,001 E2 shares ("E2 Ordinary Shares"),

with a nominal value of GBP 0.01 each, all fully paid up.

II.- That on terms of article 6.2 of the Articles of Association, the authorized capital has been fixed at GBP 3,758.74, divided into

- 240,250 "Class A1" Preferred shares with a par value of GBP 0.01 each,
- 33,906 "Class B1" Preferred shares with a par value of GBP 0.01 each,
- 33,906 "Class C1" Preferred shares with a par value of GBP 0.01 each,
- 33,906 "Class D1" Preferred shares with a par value of GBP 0.01 each,
- 33,906 "Class E1" Preferred shares with a par value of GBP 0.01 each,

and the Board of Directors has been authorized during a period of five years after the date of publication of these Articles of Association, dated 10th day of September 2010, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article six of the Articles of Association then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. - That the Board of Directors, in its meeting of the 17th of August 2012 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6.2 of the Articles of Association, has realized an increase of capital by the amount of GBP 194.00 so as to raise the subscribed capital from its current amount of GBP 47,578.44 to GBP 47,772.44, by the creation and issue of

- 12,400 new "Class A1" Preferred shares with a par value of GBP 0.01 each,
 - 1,750 new "Class B1" Preferred shares with a par value of GBP 0.01 each,
 - 1,750 new "Class C1" Preferred shares with a par value of GBP 0.01 each,
 - 1,750 new "Class D1" Preferred shares with a par value of GBP 0.01 each,
 - 1,750 new "Class E1" Preferred shares with a par value of GBP 0.01 each,
- having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of article 6.2 of the Articles of Association, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by

Tom Lidstone

Belinda Moore

(the "New Shareholders")

V.- That the 12,400 new "Class A1" Preferred shares, 1,750 new "Class B1" Preferred shares, 1,750 new "Class C1" Preferred shares, 1,750 new "Class D1" Preferred shares and 1,750 new "Class E1" Preferred shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the company Silver Sea Holdings S.A., by New Shareholders, prementioned, so that the amount of GBP 194.00 has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting public notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article six, paragraph one, of the Articles of Association has therefore been modified and reads as follows:

« **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is GBP 47,772.44, divided into

- 573,500 A1 shares ("A1 Ordinary Shares"),
- 2,480,000 A2 shares ("A2 Ordinary Shares"),
- 80,935 B1 shares ("B1 Ordinary Shares"),
- 350,001 B2 shares ("B2 Ordinary Shares"),
- 80,935 C1 shares ("C1 Ordinary Shares"),
- 350,001 C2 shares ("C2 Ordinary Shares"),

- 80,935 D1 shares (“D1 Ordinary Shares”),
- 350,001 D2 shares (“D2 Ordinary Shares”),
- 80,935 E1 shares (“E1 Ordinary Shares”),
- 350,001 E2 shares (“E2 Ordinary Shares”),

each having a par value of GBP 0.01 and the rights and obligations set out in these Articles and all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Prevailing language

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt et un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d’Administration de la société anonyme Silver Sea Holdings S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 155.153 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2148 du 12 septembre 2010, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentaire le 17 février 2012, publiés au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 903 du 6 avril 2012, en vertu d’un pouvoir conféré par décision du Conseil d’Administration, prise en sa réunion du 17 août 2012.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu’il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme Silver Sea Holdings S.A., prédésignée, s’élève actuellement à GBP 47,578.44, divisé en

- 561,100 actions de «Class A1»,
- 2,480,000 actions de «Class A2»,
- 79,185 actions de «Class B1»,
- 350,001 actions de «Class B2»,
- 79,185 actions de «Class C1»,
- 350,001 actions de «Class C2»,
- 79,185 actions de «Class D1»,
- 350,001 actions de «Class D2»,
- 79,185 actions de «Class E1»,
- 350,001 actions de «Class E2»,

d’une valeur nominale de GBP 0.01 chacune, entièrement libérées.

II.- Qu’aux termes de l’article 6.2 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à GBP 3,758.74 qui sera divisé en

- 240,250 actions de «Class A1» de GBP 0.01 chacune,
- 33,906 actions de «Class B1» de GBP 0.01 chacune,
- 33,906 actions de «Class C1» de GBP 0.01 chacune,
- 33,906 actions de «Class D1» de GBP 0.01 chacune,
- 33,906 actions de «Class E1» de GBP 0.01 chacune,

et le Conseil d'Administration a été autorisé à décider, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts en date du 10 septembre 2010 de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article six des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Conseil d'Administration, en sa réunion du 17 août 2012 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6.2 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de GBP 194.00, en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de GBP 47,578.44 à GBP 47,772.44, par la création et l'émission de

- 12,400 nouvelles actions de «Class A1» de GBP 0.01 chacune,
- 1,750 nouvelles actions de «Class B1» de GBP 0.01 chacune,
- 1,750 nouvelles actions de «Class C1» de GBP 0.01 chacune,
- 1,750 nouvelles actions de «Class D1» de GBP 0.01 chacune,
- 1,750 nouvelles actions de «Class E1» de GBP 0.01 chacune,

à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le Conseil d'Administration toujours en vertu des pouvoirs conférés par l'article 6 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles aux actionnaires suivants:

Tom Lidstone

Belinda Moore

(les «Nouveaux Actionnaires»)

V.- Que les 12,400 nouvelles actions de «Class A1», 1,750 nouvelles actions de «Class B1», 1,750 nouvelles actions de «Class C1», 1,750 nouvelles actions de «Class D1» and 1,750 nouvelles actions de «Class E1» ont été souscrites par les Nouveaux Actionnaires prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société Silver Sea Holdings S.A., prédésignée, de sorte que la somme de GBP 194.00 a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article six des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital souscrit est fixé à GBP 47,772.44, représenté par

- 573,500 Actions Ordinaires A1,
- 2,480,000 Actions Ordinaires A2,
- 80,935 Actions Ordinaires B1,
- 350,001 Actions Ordinaires B2,
- 80,935 Actions Ordinaires C1,
- 350,001 Actions Ordinaires C2,
- 80,935 Actions Ordinaires D1,
- 350,001 Actions Ordinaires D2,
- 80,935 Actions Ordinaires E1,
- 350,001 Actions Ordinaires E2,

d'une valeur nominale de GBP 0.01 chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2012. Relation: LAC/2012/39892. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124820/184.

(120166301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 28 décembre 2011 que Monsieur Mark Korzilius, demeurant au 65, Isestrasse, 20149 Hamburg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2011 de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Claudio Stabon, président et administrateur
- Monsieur Jason Harlan, administrateur
- Maître Philippe Morales, administrateur
- Monsieur Enrico Neckels, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012126404/19.

(120167605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

HBIS International Holding (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.432.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124633/10.

(120166190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

**Luxenburger Chapes S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LEITZ concept S.à r.l.).**

Siège social: L-6491 Echternach, 4, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 114.844.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012124689/13.

(120166184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Waterways Islands Consulting Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.361.

—
EXTRAIT

L'assemblée Générale des actionnaires tenue le 16 août 2012 a décidé de reconduire le mandat du Commissaire aux comptes, à savoir la société A3T S.A., avec siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, RCS Luxembourg B158687 pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012124906/12.

(120166049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Mira Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.055.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 24 septembre 2012

En date du 24 septembre 2012 le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de Monsieur Franck SARRAZIN en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 24 septembre 2012,

et de coopter:

- Monsieur Eric FEYEREISEN, né le 7 février 1978 à Soest/Allemagne ayant comme adresse 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 24 septembre 2012 et a durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2012126609/19.

(120167487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Vision IT Group PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124903/9.

(120166399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

WTC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.385.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/09/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012124914/12.

(120166477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Tishman Speyer Junghof LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.583.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Junghof Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in September 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of “Tishman Speyer Junghof LP S.à r.l.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

The Company may also act as limited partner of partnerships established in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of its/her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it/her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Tishman Speyer Junghof Holdings S.à r.l., prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. Tishman Speyer Junghof Holdings S.à r.l., prenamed is appointed as Sole Manager of the Company for an unlimited period of time.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Junghof Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en septembre, 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tishman Speyer Junghof LP S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société peut également agir entant qu'associé commanditaire de partnerships établies au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne

doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

En cas de pluralité de gérants, un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Tishman Speyer Junghof Holdings S.à r.l., prénommée	12.500	EUR 12.500
Total	12.500	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Tishman Speyer Junghof Holdings S.à r.l., prénommée, est nommée Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 25 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012124864/339.

(120165997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Genmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.197.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 septembre 2012 que:

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs:

Monsieur Luc Hilger, né le 16.11.1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Monsieur Jean Nicolas Weber, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2015.

Vu la nomination des deux nouveaux administrateurs, Monsieur Guy Lanners n'exercera plus la fonction de l'administrateur unique mais il exercera la fonction de l'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012126441/18.

(120167620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Vollupro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.050.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124904/9.

(120166367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Wasdale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 143.779.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Pour Wasdale Luxembourg S.à r.l.

Représenté par Julien François

Gérant

Référence de publication: 2012124905/13.

(120166691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Walufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 69.664.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124909/9.

(120166357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle Im Grossen Brill.

R.C.S. Luxembourg B 135.222.

Changement d'associé de la Société suivant contrat de cession de parts sociales du 30 août 2012 par lequel Avery Dennison Europe GmbH, ayant son siège social sis au 22, Hinterbergstrasse, CH-6330 Cham, Suisse, a transféré les 125 parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune qu'il détenait dans la Société à Avery Dennison Holding Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis à la Zone Industrielle PED, L-4801 Rodange, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 85.076.

L'acceptation du transfert des parts sociales a été faite par la Société.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé: Avery Dennison Holding Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis à la Zone Industrielle PED, L-4801 Rodange, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 85.076.

Parts sociales détenues dans la Société: 125 parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012125501/23.

(120166194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Wisberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.892.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WISBERG S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012124911/11.

(120166479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

13gramm, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.603.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den einundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herrr Daniel WOLLENSCHLAEGER, Diplom Ökonom, geboren am 13. November 1982 in Trier, wohnhaft in D-54295 Trier, An der Ziegelei 10;

2.- Herr Hannes FREISING, Diplom Ingenieur, geboren am 19. April 1973 in London, wohnhaft in D-54295 Trier, Bergstraße 58.

Diese Erschienenen ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Erschienenen errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "13gramm, S.à r.l."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Wasserbillig.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Geschenkartikeln (Handelsgesellschaft).

Zusätzlich kann die Gesellschaft jegliche Handelsaktivitäten ausüben, sofern diese nicht speziell geregelt sind.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. September und endet am 31. August eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8.

1. Rechtsgeschäftliche Verfügungen eines Gesellschafters über seinen Geschäftsanteil bedürfen zur Wirksamkeit der Zustimmung aller anderen Gesellschafter.

2. Im Falle der Veräußerung eines Geschäftsanteils durch einen Gesellschafter sind die übrigen Gesellschafter zum Ankauf berechtigt.

3.-Das Ankaufsrecht steht den Gesellschaftern in dem Verhältnis zu, in welchem die Nennbeträge der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile zueinander stehen. Soweit ein Ankaufsberechtigter von seinem Ankaufsrecht nicht oder nicht fristgemäß Gebrauch macht, steht dieses den übrigen Ankaufsberechtigten in dem Verhältnis zu, in welchem die Nennbeträge der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile zueinander stehen.

4. Der Veräußerer hat den Inhalt des mit dem Erwerber abgeschlossenen Vertrages unverzüglich sämtlichen Ankaufsberechtigten mitzuteilen. Das Ankaufsrecht kann nur bis zum Ablauf von einem Monat seit Empfang dieser Mitteilung und nur durch schriftliche Erklärung gegenüber dem Veräußerer ausgeübt werden.

5. Jeder Ankaufsberechtigte kann sein Ankaufsrecht hinsichtlich des ihm zustehenden Teiles des zur Veräußerung stehenden Geschäftsanteiles allein geltend machen. Nicht teilbare Spitzen betrage eines Geschäftsanteiles stehen demjenigen Ankaufsberechtigten zu, der sein Ankaufsrecht als erster ausgeübt hat.

6. Im Falle der Ausübung des Ankaufsrechts sind die Gesellschafter verpflichtet, die Zustimmung gem. Abs. 1 zu erteilen.

Art. 9. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 11.

1. Die von den Gesellschaftern in den Angelegenheiten der Gesellschaft zu treffenden Bestimmungen erfolgen durch Beschlußfassung. Die Beschlüsse werden in Versammlungen gefaßt. Außerhalb von Versammlungen können sie, soweit nicht zwingendes Recht eine andere Form vorschreibt, durch schriftliche, fernschriftliche, telegrafische oder mündliche auch fernmündliche Abstimmung gefaßt werden, wenn sich jeder Gesellschafter an der Abstimmung beteiligt. Über jeden Beschluß ist unverzüglich eine Niederschrift anzufertigen und jedem Gesellschafter abschriftlich zu übersenden.

2. Soweit in zwingenden gesetzlichen Bestimmungen oder diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, bedürfen Gesellschafterbeschlüsse der Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Je 25 EUR eines Geschäftsanteils gewähren eine Stimme.

Art. 12.

1. Gesellschafterversammlungen werden durch die Geschäftsführer einberufen. Jeder Geschäftsführer ist allein einberufungsberechtigt.

2. Die Einberufung erfolgt durch eingeschriebenen Brief an jeden Gesellschafter unter Angabe von Ort, Tag, Zeit und Tagesordnung mit einer Frist von mindestens zwei Wochen. Der Lauf der Frist beginnt mit dem der Aufgabe zur Post folgenden Tag. Der Tag der Versammlung wird bei der Berechnung nicht mitgezählt.

3. Die Gesellschafterversammlung ist beschlußfähig, wenn mindestens 51 % des Stammkapitals vertreten sind. Sind weniger als 51 % des Stammkapitals vertreten, ist unter Beachtung von Abs. 2 unverzüglich eine neue Gesellschafterver-

sammlung mit gleicher Tagesordnung einzuberufen. Diese ist ohne Rücksicht auf das vertretene Stammkapital beschlußfähig, falls hierauf in der Einladung hingewiesen wird.

4. Die Gesellschafterversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft statt. Die Versammlung wählt mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen einen Vorsitzenden. Dieser leitet die Versammlung.

5. Jeder Gesellschafter kann sich in der Gesellschafterversammlung vertreten lassen.

6. Sind sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten und mit der Beschlußfassung einverstanden, so können Beschlüsse auch dann gefaßt werden, wenn die für die Einberufung und Ankündigung geltenden gesetzlichen oder satzungsmäßigen Vorschriften nicht eingehalten worden sind.

7. Soweit über die Verhandlung der Gesellschafterversammlung nicht ein notarielles Protokoll aufgenommen wird, ist über den Verlauf der Versammlung und über die Gesellschafterbeschlüsse unverzüglich eine Niederschrift anzufertigen, die vom Vorsitzenden zu unterzeichnen ist. Jedem Gesellschafter ist eine Abschrift der Niederschrift zu übersenden.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführte Werte halten.

Beim Tode eines Gesellschafters kann die Gesellschaft nur mit dem oder den anderen Gesellschaftern als Nachfolger fortgesetzt werden, auch wenn eine Person aus dem Kreis der vorgenannten Berechtigten Vermächtnisnehmer ist. Falls daher ein Geschäftsanteil des verstorbenen Gesellschafters an nicht nachfolgeberechtigte Personen gefallen ist, müssen diese den Anteil auf Verlangen der Gesellschaft an die Berechtigten gegen Entgelt abtreten.

Art. 15. Am 31. August eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 17. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. August 2013.

Zeichnung der Anteile

Die fünfhundert (500) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Daniel WOLLENSCHLAEGER, vorbenannt, zweihundertfünfzig Anteile,	250
2.- Hannes FREISING, vorbenannt, zweihundertfünfzig Anteile,	<u>250</u>
TOTAL: fünfhundert Anteile	500

- Zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile wurden von Herrn Daniel Wollenschlaeger vollständig eingezahlt durch die Einbringung einer Sacheinlage bestehend aus einem Personenkraftwagen der Marke Volkswagen-VW, Touran, Typ 1.9 Diesel, Fahrgestellnummer WVGZZZ1TZ3W013753 mit dem Kennzeichen TR-ON24.

Herr Daniel Wollenschlaeger bewertet die besagte Einbringung der Sacheinlage auf EUR 6.250.- (sechstausendzweihundertfünfzig Euro).

Der Beweis des Besitzes und der Bewertung dieser Sacheinlage wurde dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen durch die Zulassungsbescheinigung des Pkw und eine Bescheinigung ausgestellt am 21. September 2012 durch Herrn Daniel Wollenschlaeger in seiner Eigenschaft als Gründer und unter seiner privaten Haft.

Herr Daniel Wollenschlaeger erklärt, dass es keine legalen oder vertraglichen Hindernisse gibt für die Übertragung des Besitzes der Sacheinlage und dass er die nötigen Formalitäten ausführt für die juristische Übertragung des Besitzes vom eingebrachten PKW.

- Zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile wurden von Herrn Hannes FREISING vollständig eingezahlt durch die Einbringung einer Sacheinlage bestehend aus einem Personenkraftwagen der Marke Volkswagen-VW, Transporter, Typ 2.5 Diesel, Fahrgestellnummer WV2ZZZ70Z3X092263 mit dem Kennzeichen TR-J7948.

Herr Hannes FREISING bewertet die besagte Einbringung der Sacheinlage auf EUR 6.250.- (sechstausendzweihundertfünfzig Euro).

Der Beweis des Besitzes und der Bewertung dieser Sacheinlage wurde dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen durch die Zulassungsbescheinigung des Pkw und eine Bescheinigung ausgestellt am 21. September 2012 durch Herrn Hannes Freising in seiner Eigenschaft als Gründer und unter seiner privaten Haft.

Herr Hannes FREISING erklärt, dass es keine legalen oder vertraglichen Hindernisse gibt für die Übertragung des Besitzes der Sacheinlage und dass er die nötigen Formalitäten ausführt für die juristische Übertragung des Besitzes vom eingebrachten PKW.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zur technischen Geschäftsführer wird Herr Daniel WOLLENSCHLAEGER, vorbenannt, ernannt.

2.- Zum administrativen Geschäftsführer wird Herr Hannes FREISING, vorbenannt, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

3.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6350 Wasserbillig, 38, Grand-Rue.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Daniel Wollenschlaeger, Hannes Freising, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 septembre 2012. LAC / 2012 / 44267. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. September 2012.

Référence de publication: 2012124918/165.

(120166273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Marburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 78.012.

Par la présente, je vous informe démissionner avec effet immédiat au jour de la présente, des fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois, MARBURG S.A., établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener, constituée en date du 27 septembre 2000 par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.78.012.

Luxembourg, le 15 septembre 2012.

Pour FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED

Monsieur Axel WEND

Directeur régulièrement en fonctions

Référence de publication: 2012125510/16.

(120166119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Nis Ganesha Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 156.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012125513/11.

(120166138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

CHAUFFAGE SANITAIRE L. Mastrangelo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 12, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 25.016.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012126316/13.

(120167563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Nouvelle Société Um Knapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 50, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 68.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012125514/11.

(120166134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

RSK s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 9, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012125516/11.

(120166131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Weyer Zimmerei-Holzbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 143.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012125518/11.

(120166145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

S.P.I. Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 119.724.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012125530/10.

(120167514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012125539/11.

(120167630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Steel Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.975.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 1^{er} août 2012 no L120135223) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012125540/12.

(120167669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Serfinances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.066.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125563/10.

(120167621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

SW III Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012125578/10.

(120167542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

S5 Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012125581/11.

(120167400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 25.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012125615/11.

(120167335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

TMK Bonds SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 149.705.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 2 août 2012 no L120135173) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012125598/12.

(120167668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Transports Heico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 2, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 94.989.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125600/10.

(120167329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Trey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.613.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012125601/9.

(120167454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Tropique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 113.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012125604/9.

(120167429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Bakarenea Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 162.032.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 septembre 2012

1 Les mandats des administrateurs ont été renouvelés, avec effet rétroactif depuis le 25 Juin 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2016 qui se tiendra en 2017

2 Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé, avec effet rétroactif depuis le 25 Juin 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2016 qui se tiendra en 2017

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012126251/14.

(120167549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Tropique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 113.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012125605/9.

(120167430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Tunistex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 127.991.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012125607/9.

(120167525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Unipharma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 125.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/09/2012.

Référence de publication: 2012125610/10.

(120167151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Unipharma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 125.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/09/2012.

Référence de publication: 2012125611/10.

(120167173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.825.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 septembre 2012

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012126196/16.

(120167338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 75.014.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125612/10.

(120167102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

UPX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.100.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65022 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012125616/10.

(120167353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

**UPX International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AH International S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.078.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65023 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012125617/11.

(120167332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.106.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012125619/11.

(120167181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Willcox Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 115.607.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 28 septembre 2012 que siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125645/12.

(120167603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Vakraly S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.849.

Les Bilans au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012125621/10.

(120167235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Vangeli Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, rue Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 106.953.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125622/10.

(120167328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

New Europe Property Holdings (Krakow) Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.499.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 23.12.2011, que l'actionnaire HOREL VENTURE LIMITED, avec siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a cédé l'intégralité de ses 151 (cent cinquante et une) parts sociales de la société NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (Krakow) Residential Holdings Sàrl, avec siège social au 40, boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le no B 113499 à Monsieur Michel ROLIN JACQUEMYNS, demeurant rue de la Station 61, 1640 Rhode-St-Genèse, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012126618/18.

(120167761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Vangeli Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, rue Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 106.953.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125623/10.

(120167330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Vangeli Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, rue Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 106.953.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125624/10.

(120167331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Ventech China II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.865.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125627/11.

(120167599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Villport Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.118.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012125629/9.

(120167378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Bois du Cerf Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.093.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 septembre 2012

1 Les mandats des administrateurs ont été renouvelés, avec effet rétroactif depuis le 25 Juin 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2016 qui se tiendra en 2017

2 Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé, avec effet rétroactif depuis le 25 Juin 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2016 qui se tiendra en 2017

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012126263/14.

(120167548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.
